

*Date de dépôt: 13 novembre 2001*

*Messagerie*

**Rapport**  
**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition**  
**concernant les bruits et les dérangements causés par**  
**les Caves des Vollandes**

**Rapporteur: M<sup>m</sup>c Mireille Gossauer-Zürcher**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a examiné la pétition 1251 lors de ses séances des 21 juin, 30 août et 13 septembre 1999, sous les présidences de M<sup>m</sup>c Louïza Mottaz et de M. Louis Serex. Elle a bénéficié de l'aide de M<sup>m</sup>c Pauline Schaeffer au travers de ses excellents procès-verbaux. La rapporteuse tient à préciser que la commission a travaillé rapidement mais que le rapport a été confié à un député qui n'a pas respecté les délais impartis. Au nom de la commission, la rapporteuse prie les pétitionnaires de bien vouloir l'excuser.

## **Pétition** **(1251)**

### **concernant les bruits et les dérangements causés par les Caves des Vollandes**

*Mesdames et  
Messieurs les députés,*

*Les habitants autour des Caves des Vollandes sont les victimes de bruits répétés et de nuisances insupportables tard dans la nuit sous nos fenêtres de chambres à coucher (musique, chargement de matériel, discussions à voix haute, etc.).*

*Après de nombreux téléphones à la police et plaintes à la régie, rien n'a changé.*

*Nous ne comprenons pas comment et pourquoi la Ville de Genève a donné un permis pour une boîte de nuit à cet endroit, si cela est le cas.*

*Nous sommes dans l'obligation de vous informer que nous aimerions savoir quelles sont les conditions d'exploitation de ce lieu et il faut que quelque chose soit fait pour remédier à cette situation intolérable.*

*N.B. : 17 signatures*

*Les locataires des immeubles 71 et 73, rue des Vollandes*

*M. et M<sup>me</sup> Serafini, 73, rue des Vollandes, 1207 Genève*

## **Audition des pétitionnaires**

M<sup>mes</sup> Joann Deedler et Marcelle Serafini, MM. Carlos Duarte et Lucien Serafini, ont exposé leurs griefs. Suite à la faillite des Caves des Vollandes, le local a été transformé et accueille dorénavant des soirées bruyantes. Celles-ci se prolongent parfois fort tard dans la nuit avec un ballet constant de portes ouvertes et fermées avec bruit. Cet établissement est loué pour des soirées privées ; un traiteur livre la marchandise, parfois même à des heures indues.

Les habitants des Vollandes subissent en outre, durant la journée, les nuisances du garage Giacobino (test divers, odeurs d'essence, etc.), ce dernier étant propriétaire des Caves. Il a prévu, selon les pétitionnaires, une sortie de secours en direction de la cour et non vers son garage.

En conclusion, les pétitionnaires souhaitent savoir si cet établissement est au bénéfice d'une autorisation d'exploitation et, si oui, quelles en sont les conditions ?

## **Audition de M. Pierre Giacobino**

M. Giacobino indique qu'il existe sous son garage de très belles caves qui furent autrefois un dépôt de vin, avant que ce commerce ne fasse faillite. La SI a alors décidé d'en faire un lieu privé de cocktails et banquets pour des VIP. Toutes les autorisations ont été obtenues et les locaux ont été loués au Marignac qui, en sa qualité de traiteur, a reçu la patente. En tant qu'administrateur, M. Giacobino n'accepte pas que l'on fasse état d'une boîte de nuit dans la mesure où les soirées sont placées sous le régime d'invitations privées.

Les activités ont démarré en décembre dernier et il reconnaît qu'elles engendrent quelques nuisances sonores, mais contre lesquelles il ne peut personnellement rien faire. La régie en charge des immeubles 71/73 de la rue des Vollandes a demandé à la SI de voir si l'on pouvait trouver une solution pour y remédier. Au mois d'avril, cette dernière l'a ainsi chargée de se pencher sur la question. Le propriétaire a alors immédiatement mandaté un architecte aux fins d'étudier un projet, puis un notaire, dans la mesure où il convenait de procéder à quelques modifications de servitudes. Toutes ces tractations ont abouti à fin août.

Dans ces conditions, M. Giacobino avoue ne pas comprendre pourquoi on continue d'insister, alors que les pétitionnaires savent très bien, selon lui, que des efforts ont été faits, mais qu'il faut, certes, du temps pour que les améliorations prennent forme. Les travaux sont d'ailleurs prévus pour cet

automne, consistant en la fabrication d'un sas étanche entre les deux immeubles. Il y a dix immeubles dans la cour et il habite personnellement dans l'un d'entre eux. Pour sa part, il n'a jamais eu aucun problème et il n'a, au surplus, entendu aucune autre réclamation.

### **Discussion de la commission**

Le président informe qu'il avait pris contact avec M. Peter Gautschi, directeur des autorisations et patentes. Il s'avère qu'il s'agit de soirées privées fréquentées par la *jet set* locale, ce qui signifie qu'il n'est pas exigé de patente.

Au vu de ces explications et compte tenu des travaux qui sont sur le point d'être réalisés, c'est à l'unanimité que les députés de la Commission des pétitions ont voté le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil à titre d'information et vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir suivre leurs conclusions.